

...uellet, rue du Docteur Nicoum, etc.

M. Bouaut estime qu'il faudrait qu'un rapporteur soit nommé dans chaque Commission, pour donner tous les détails au Conseil, sur ce qui a été discuté et décidé en Commission.

Le Docteur Gachet regrette vivement que ces séances ne soient pas fixées, s'agissant de ses obligations professionnelles l'empêchant de venir à 18h30.

M. Fontanille rappelle qu'au moment de l'entrée en fonctions de cette municipalité, il avait été convenu de faire les séances du Conseil le vendredi à partir de 20h30.

M. de Blaine ne voit pas d'inconvénients à ce que ces usages soient maintenus et demande aux collègues de respecter les heures fixées, en n'ayant pas de retard aux réunions. Il se réserve, en outre, le droit en cas d'urgence, de convoquer le Conseil un autre jour que le vendredi.

### III. Travaux neufs de voirie (M. Lanou).

Mise au concours d'un poste de relèvement des eaux usées à Maisonfort.

Le Vice-Président de la Commission des Travaux a exposé, au cours de la réunion tenue le 18 mars 1961 la nécessité de poursuivre les formalités en vue de lancer les travaux d'aménagement et d'assainissement de voies diverses dont l'exécution et le financement ont été décidés par le Conseil Municipal, lors de sa session du 27 janvier 1961 (c.f. délibération de même date approuvée le 22 février 1961).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme 1961 défini en fonction des possibilités de financement assuré par voie d'emprunt, dans la limite d'un montant total de 500.000 NF dont l'affectation concerne notamment :

Assainissement (construction d'un poste de relèvement des eaux usées à "Maisonfort" et pose de canalisations d'amenée et de refoulement) 100.000 NF

reprofilage de voies diverses après pose de bordures de trottoirs et de canalisations d'assainissement

220.000 NF

Vu le 10

69-

Finances de ce jour et l'avis favorable émis par les  
Commissaires des Travaux et des Finances en date du 18 et  
23 mars 1961 à l'issue de l'étude des projets d'exécu-  
tion dressés et présentés par M. l'ingénieur des T.P.E.

### 2<sup>e</sup> séance

L'exécution des travaux précités et la mise à l'appel  
à la concurrence préalable dans la forme ci-après.

1<sup>er</sup> lot : réparations, repavillage  
et recouvrements de chaussées après la pose de bordures de  
trotoirs et de canalisations d'assainissement.

Estimation 219.990 NF 45 soit 220.000 NF

2<sup>em</sup> lot : construction d'un dalle  
de promenade aux abords des galeries commerciales et  
de l'auditorium.

Estimation 110.000 NF.

Le financement de ces opérations sera assuré  
par voie d'emprunt en cours de réalisation dans le cadre  
du programme 1961 de Travaux d'équipement de ville.

### 2<sup>e</sup> Approche à l'unanimité

En prévision M. Guilhaud avait demandé que la  
discussion de ces 500.000 NF d'investissement soit  
remise à une date ultérieure avant être abordée lors  
de la discussion du 18 mars en Commission des Travaux.

M. le Maire lui répond qu'il y a urgence, les tra-  
vaux devant être faits pour la 6<sup>e</sup> semaine.

M. Lamotte demande quelles sont les rues in-  
téressées par le repavillage et pose de bordures de  
trotoirs pour 220.000 NF.

M. Lamotte lui répond que ces travaux in-  
téressent, entre autres, le Boulevard de Perpignan et  
la rue de la Coopération, et toutes les rues qui  
viennent d'être refaites, telles que la rue des Villards  
Boulevard François Lamy, Boulevard Allard 1<sup>er</sup> etc.

M. Fontanille dit qu'il a vu la convocation pour  
la Commission des Travaux du 18 mars 1961, dans  
un trop court délai, et qu'il n'a pas eu le temps  
nécessaire de s'y rendre.

M. le Maire lui répond, qu'à l'avenir, les  
convocations pour les séances de Commissions seront  
renvoyées aux intéressés au moins trois jours avant  
par ailleurs, il demande aux membres qui ne pourraient  
venir, de prévenir par téléphone ou donner l'adresse.